

Procès-verbal des réunions de conseil d'école des mardi 4 et jeudi 7 novembre 2019

Circonscription IEN
ANGERS CENTRE

ÉCOLE PRIMAIRE
PUBLIQUE CONDORCET

Affaire suivie par
M. MARTINEAU Ivan Directeur

Téléphone
02 41 68 58 28

Courriel
ce.0491771j@ac-nantes.fr

Adresse
1/5, rue Gutenberg
49000 Angers

Début de la réunion à 18H00.

Personnes présentes :

- M. Lainé, conseiller municipal représentant Monsieur le Maire d'Angers
- M. Martineau Directeur de l'école élémentaire Condorcet
- Mme Clavreul, responsable d'unité périscolaire élémentaire
- Mesdames et messieurs : Bournet, Lemierre, coucheney, Morin, Desgranges, Bazille, Bossey, Pierre, Leblanc, Veron, Plancke, Roche, Fosseux, Moulin, Finas, Sohier, Touzé et Siberchicot, parents d'élèves élus
- Mesdames et monsieur : Arial, Baguet, Bellayer, Danel, Danniou, De Smet, Douce, Du Bouëxic, Eschallier, Gaudens, Gravouelle, Jacquemont, Léonard, Malagié, Pla, Plantier, Rosier et Rousseau, enseignants de l'école Condorcet
- Madame Mezerette ATSEM de l'école

Personnes excusées :

- M. Clair, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription Angers Centre
- Mesdames et Messieurs, Gombert, Perrouin, Bellanger, Litoux, Raffy-Hideux, Maussion, Mathonnat, Guillemet, Halligon, Lugez, Perret et Tardivel, parents d'élèves élus
- Mesdames Jacomme et loebenguth enseignantes de l'école
- Mesdames, Baudoin, De Luca, Gaignard, Gastineau et Vigan, ATSEM de l'école

Points de l'ordre du jour discutés :

1. Proclamation des résultats du scrutin du 11 octobre

Nombre d'inscrits 612 – nombre de votants 261

Bulletins nuls 2 – suffrages exprimés 259

Taux de participation 42,65%

Par comparaison, le taux de participation de l'an passé était de 43,15% en élémentaire et de 29,31% en maternelle.

On peut raisonnablement dire que le taux de participation a sensiblement augmenté.

M. Lainé souhaite, au nom de Monsieur le Maire d'Angers, saluer l'engagement des parents bénévoles pour leur participation au scrutin du 11 octobre et leur engagement au service de l'école, que ce soit au niveau du conseil d'école, qu'au niveau des associations de parents d'élèves.

2. Point sur les effectifs et présentation de l'équipe pédagogique élargie

Au 4 novembre l'effectif de l'école est de 428 élèves présents répartis comme suit :

Niveau	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectif	43	53	51	54	67	55	51	53

La répartition des élèves dans les classes est la suivante :

Cycle I

Classes	PS6	PS5	MS4	MS3	GS2	GS1
Effectif	21	22	26	27	26	25
Enseignants	Mme Loebenguth	Mme Danel	Mme Danniou	Mme Plantier	Mme Léonard	Mme Eschallier
	Mme Jacome	Mme Rousseau		Mme Jacomme		Mme Jacome
ATSEM	Mme De Luca	Mme Mezerette	Mme Gaignard et Mme Gastineau	Mme Baudoin	Mme Vigan	Mme Vigan

Cycle II

Classes	CPa	CPb	CP/CE1	CE1a	CE1b	CE2a	CE2b
Effectif	24	24	21	26	26	28	27
Enseignants	Mme Bellayer	Mme Jacquemont	Mme Pla	Mme Malagié	Mme Du Bouëxic	Mme Arial	M. Douce
			Mme Baguet		Mme Baguet		

Cycle III

Classes	CM1a	CM1b	CM2a	CM2b
Effectif	25	26	27	26
Enseignants	Mme Gravouille	Mme Gaudens	Mme De Smet	Mme Rosier

Depuis le lundi 4 novembre, Mme Malagié remplace Mme Tang dans la classe de CE1a et ce jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur Martineau a été prévenu vendredi 18 octobre après que les élèves soient partis (fin des cours à 15h15). On ne sait pas si Mme Tang a prévenu ses élèves.

M. Martineau a envoyé un mail aux parents dont il possédait l'adresse à 17h05 pour les prévenir du changement.

M. Martineau est intervenu dans la classe de CE1A lundi 4 novembre afin d'expliquer aux enfants le changement et de leur présenter leur nouvelle maîtresse.

Mme Malagié organisera une réunion de rentrée dans les semaines à venir.



Deux services civiques ont été recrutées et ont pris leur service le 1^{er} octobre : Maëlle Lodvar et Ophélie Zabel. Leur mission est de contribuer à la mise en place des activités éducatives, culturelles et civiques à l'école dans les classes de cycle 1.

3. Inscription des élèves en petite section

Pour cette année, seuls les élèves nés en 2016 ont été admis à la rentrée de septembre. Conformément aux directives nationales il n'y aura pas de rentrée en janvier 2020 pour les élèves nés en 2017.

Il en sera de même pour la rentrée 2020, seuls les élèves nés en 2017 seront admis en septembre, il n'y aura pas de rentrée en janvier 2021.

4. Accueil des futurs élèves de petite section

Conformément au projet d'école, M. Martineau va prendre contact avec plusieurs crèches susceptibles d'accueillir des enfants du secteur afin d'organiser des matinées d'accueil.

Il est aussi envisagé de permettre les accueils individuels.

5. Entrée en 6^{ème} visite de collège et réunion d'information

Une réunion d'information est programmée le jeudi 5 décembre en présence des directions des deux collèges publics de secteur (Chevreul et David d'Angers).

Les élèves de CM2 auront une journée d'immersion au collège Chevreul :

- Le mardi 17 décembre pour le CM2A
- Le mardi 7 janvier pour le CM2B (*modification en date du 08/11/2019*)

6. Les projets pédagogiques 2019-2020

Cycle I

Le permis piéton pour les 6 classes en collaboration avec la police municipale. Interventions prévues en période 4 entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps.

La galerie sonore pour les 6 classes. Interventions prévues en novembre pour les 2 classes de grands et les 7 et 14 janvier pour les classes de petits et de moyens.

Animation Bobo Planète les 21, 23 et 24 janvier

Le projet Land Art pour les 6 classes au mois de novembre.

Le projet Tatoulu pour les 6 classes

Cycle II

Piscine pour les 7 classes.

Jardin d'expression pour les 2 classes de CE1

École et cinéma pour les classes de CE1a et b et CP/CE1

Projet en partenariat avec le théâtre Le Quai pour les classes de CPa et b CE1a et b, CP/CE1 et CE2a



Atelier d'écriture pour la classe de CP/CE1
Concerts éducatifs pour les 7 classes

Cycle III

Patinoire pour les 4 classes

Activités nautiques au Lac de Maine pour les deux classes de CM2.

Activités terrestres au Lac de Maine pour les deux classes de CM1

École à vélo pour les deux classes de CM2

Projet en partenariat avec le théâtre Le Quai pour les classes de CM1a et CM2a

Projet Justice enfants pour la classe de CM1A et participation à un procès virtuel pour les classes de CM2a et b

Projet de découverte de l'Art Lyrique pour les 4 classes

Projet avec la maison de l'environnement pour la classe de CM1b

Classe transplantée en Auvergne pour les classes de CM2

7. Les évaluations nationales CP et CE1

Elles se sont déroulées entre le 16 et le 27 septembre 2019. Les résultats sont satisfaisants.

Les résultats individuels seront communiqués aux parents.

Un groupe de travail inter cycle sera mis en place pour analyser les résultats.

8. Évaluation ELAINE (évaluation longitudinale des activités liées au numérique)

Dans le courant du mois de novembre tous les élèves de CM1 vont être évalués par un administrateur de test avec des tablettes.

9. Vote du règlement intérieur (*aucune modification par rapport au règlement 2018-2019*)

Les règlements intérieurs cycle I et cycle II et III sont adoptés sans changement.

Une réflexion sera engagée pour des modifications éventuelles suite à la demande des parents d'autoriser une collation le matin.

10. Mise en place du tri sélectif

L'école Condorcet a mis en place une expérimentation pilote sur le tri sélectif depuis la rentrée. Chaque classe possède 2 poubelles : une pour le papier et l'autre pour les déchets ménagers. Des poubelles pour le tri de emballages sont à disposition dans les bâtiments. Le carton est trié à part et nous n'avons pas de solution pour l'enlèvement des cartons. Il semblerait que les services bâtiments de la ville d'Angers ne veulent pas prendre en charge l'enlèvement de cartons d'emballage provenant de commandes du service Éducation Enfance.



Il faut donc qu'une solution soit trouvée rapidement sous peine de versement des emballages carton dans le tri, ce qui n'est pas conforme au cahier des charges.

11. Mise en place de la charte du parent accompagnateur

Depuis cette année la charte du parent accompagnateur est en place à l'école Condorcet. Elle permet de préciser le rôle, les obligations et quelques points de législation. Cette charte doit être acceptée une fois par an par les parents qui accompagnent les élèves en sortie.

12. L'état des locaux et des cours (*ménage – points noirs – arbre abattu – état de la cour etc.*)

Le ménage à l'école est toujours problématique. M. Martineau a rencontré les responsables de la Mairie d'Angers et indiqué qu'un grand ménage est souhaitable chaque année pendant les congés d'été afin de partir sur des bases saines en début d'année scolaire. Le cahier des charges du ménage devrait être communiqué aux écoles prochainement. M. Lainé déclare que la Mairie d'Angers est consciente des dysfonctionnements et est en recherche de solutions.

Le problème des protections des poteaux sur la cour maternelle a été signalé pour la troisième année consécutive et devrait être résolu selon M. Duplan (Mairie d'Angers) avant les vacances de Noël.

Un arbre (platane) a été abattu fin août sur la cour élémentaire, M. Martineau demande qu'il soit remplacé.

Le revêtement de la cour de l'école est très détérioré, il a besoin d'être changé. La Mairie d'Angers est en réflexion sur le verdissement des cours d'école afin de diminuer les points chauds.

13. Les travaux programmés en 2019-2020 – compte rendu de la réunion travaux du 17 octobre

Des travaux ont été demandés en 2019. Les arbitrages 2020 ont été rendus. Les opérations retenues sont les suivantes :

- Pose de rideaux occultant dans l'ancien bâtiment côté maternelle
- Pose de barrières en bois avec portillon sur la cour maternelle
- Pose de cloisonnettes et d'un sanitaire fille supplémentaire côté élémentaire ancien bâtiment
- Rénovation des sanitaires côté élémentaire nouveau bâtiment

Les opérations non retenues :

- Changement des huisseries aluminium du nouveau bâtiment (élémentaire et maternelle)
- Électrification des stores dans la salle de motricité et le bureau de direction

14. Les demandes de mobilier

M. Martineau vient de déposer une demande pour le changement de mobilier pour 4 classes de l'école (2 en maternelle et 2 en élémentaire)

15. L'installation d'un VPI dans la classe de Mme De Smet

Un VPI (video projecteur interactif) sera installé dans la classe de Mme De Smet avant les vacances de Noël.

Pour répondre à une question des associations de parents d'élèves, une demande sera faite afin de continuer l'équipement de manière à ce que l'ensemble des classes de l'école élémentaire en soit doté.

16. Les exercices de sécurité réalisés en première période

Deux exercices d'alerte ont été réalisés depuis la rentrée :

- Un exercice d'alerte incendie le 4 octobre à 9h30
- Un exercice d'urgence attentat ou intrusion extérieure le 5 novembre à 9h00

17. Questions diverses

17.1. Rentrée scolaire

M. Martineau entend les problèmes signalés par les parents. Une organisation différente sera mise en place en 2020 :

- Organisation d'une réunion en direction des parents de CP en juin avec la responsable d'unité périscolaire mais sans la présence des enseignants. Cette réunion aura pour objectif de rappeler le cadre général de l'école élémentaire et d'organiser une visite de l'école.
- M. Martineau ne pouvant se dédoubler l'organisation de l'accueil dans l'une des deux structures sera confiée à un enseignant volontaire et un fléchage sera mis en place.

17.2. Conditions du départ de Mme Tang

Évoqué au point n° 2

17.3. Travail le soir

La circulaire du 29 décembre 1956 prévoit que les devoirs écrits à la maison sont interdits.

Les enseignants sont fondés à donner des devoirs non écrits et sont conscients de la charge de travail qu'ils donnent à leurs élèves. Une attention particulière sera portée à ce problème.

17.4. Violences agressivité harcèlement

Un projet similaire à celui qui avait été mené en 2016-2017 sera mis en place cette année sous la même forme. 4 demi-journées banalisées avec intervention conjointe scolaire/périscolaire sur des groupes d'élèves décroisonnés. 4 thèmes seront abordés : les discriminations – le harcèlement – l'égalité filles/garçons et les dangers des écrans et de l'internet.

17.5. TAP au stade de Frémur

Des parents se sont émus que les élèves fassent un TAP sur les terrains synthétiques constitués de billes issues de plastiques recyclés. Des irritations ont été observées sur certains d'entre eux. Le principe de précaution ne doit-il pas conduire à éviter une exposition excessive ? Ne serait-il pas possible, a minima, de donner aux élèves les recommandations de l'Agence Européenne des Produits Chimiques : « **de toujours se laver les mains après avoir joué dessus et avant de manger ; de nettoyer rapidement toute coupure ou éraflure ; d'enlever les chaussures/crampons, équipements de sport et tenue sale avant de pénétrer à l'intérieur d'une habitation ; et de recracher toute particule de caoutchouc se retrouvant dans la bouche par accident** ».

Monsieur Lainé souhaite rappeler aux parents d'élèves que les questions qu'ils souhaitent poser doit lui parvenir au minimum 8 jours avant la date du conseil afin que les services de la ville puissent lui préparer les éléments de réponse. Cette question sera donc posée lors du second conseil d'école, en attendant les recommandations de l'Agence Européenne des Produits Chimiques seront faites aux élèves participant à cette activité.

17.6. Exposition des élèves à des contenus inappropriés

Vu au point précédent.

17.7. Collation pour les élèves qui déjeunent tard

Certains élèves déjeunent très tard (13h00), serait-il envisageable de les autoriser à prendre un en-cas pendant la récréation ? (Avec éventuellement une liste d'aliments autorisés fournie par l'école).

M. Martineau répond que la question va être étudiée en conseil des maîtres, la difficulté étant de permettre sur une même cour à des enfants de prendre leur collation et de l'interdire à d'autres.

Les parents d'élèves vont de leur côté faire une évaluation du nombre d'enfants concernés. Il ne faudrait pas remettre en cause une mesure éducative pour 428 élèves en raison du cas particulier de quelques autres.

17.8. Équipement des classes en vidéos projecteurs

Évoqué au point n° 14.

17.9. Création d'un parc vélos/trottinettes côté maternelle

Pas d'objection à cette création à condition que :

- L'emprise sur la cour ne soit pas trop importante
- La sécurité des enfants soit garantie

Le projet sera étudié en conseil de maîtres.



17.10. Pose de dispositifs d'accrochage de vélos devant l'entrée de la maternelle

Une demande d'étude va être faite auprès des services de la voirie.

17.11. Restaurant scolaire : enfants que l'on oblige à finir leur assiette

Mme Clavreul, responsable d'unité périscolaire apporte la réponse suivante. En maternelle il est demandé aux enfants s'ils aiment ou non le produit qu'on leur présente et leur fait goûter.

Si la réponse est oui ils sont servis en conséquence.

En aucun cas, les élèves de maternelle, ne sont contraints de finir leur assiette.

17.12. Problème de l'interphone

Les parents demandent à ce qu'un nouveau dispositif soit envisagé. L'attente est parfois si longue qu'une importante queue de parents se forme. Le système est en lui-même assez long et les personnels ne sont pas toujours en mesure de répondre car ils prennent un change un nombre important d'élèves encore peu autonomes (toilettes...). L'argument de la sécurité ne tient pas étant donné que 8 fois sur 10, ce sont des parents sortants qui ouvrent la porte. Pourrait-on imaginer autre chose ? (Un autre type d'interphone ? un code qui serait communiqué aux parents des élèves de maternelles et l'interphone ne servirait alors que de « dépannage » ?)

17.13. Dénomination des repas « Papillotes et compagnie »

Serait-il possible de discuter de la dénomination des types de menu ? A titre d'exemple, menu végétarien/menu sans viande.

Réponse de M. Lainé : l'obligation d'un menu végétarien est inscrite textuellement dans la « **LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous** ».

« Art. L. 230-5-6.-A titre expérimental, au plus tard un an après la promulgation de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, pour une durée de deux ans, les gestionnaires, publics ou privés, des services de restauration collective scolaire sont tenus de proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien. Ce menu peut être composé de protéines animales ou végétales.

L'expérimentation fait l'objet d'une évaluation, notamment de son impact sur le gaspillage alimentaire, sur les taux de fréquentation et sur le coût des repas, dont les résultats sont transmis au Parlement au plus tard six mois avant son terme. »



18. Dates des prochains conseils d'école

Maternelle : jeudi 12 mars de 18h00 à 20h00

Élémentaire : mardi 10 mars de 18h00 à 20h00

Commun : jeudi 18 juin de 18h00 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45 pour la maternelle et 20h05 pour l'élémentaire.

Le Directeur,
Président du conseil d'école,
Ivan Martineau